

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES de la société star-pack

40 ZI du Coudrier 95650 Boissy l'Aillierie - France

- 1) Les marchandises vendues voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit leur point de départ et même si l'envoi est fait " franco de port ".
  - 2) Elles sont payables à Boissy l'Aillierie. L'expédition " franco ", les traites ou l'acceptation de règlement n'opère ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. En cas de contestation, le tribunal de commerce de Pontoise est seul compétent.
  - 3) Nos factures sont payables à 30 jours net, non compris le mois de livraison, sauf stipulation contraire, pour toute somme supérieure à 150 € H.T. Toute première affaire avec un nouveau client, ainsi que toute facture inférieure à 150 € H.T. sera payable contre remboursement, avec escompte de 1%. Notre minimum de facturation est de 150 € H.T. Pour toute commande inférieure à 150 € H.T. des frais de dossier seront facturés en supplément : 30 € H.T.
  - 4) En cas de retard ou de non-paiement des factures, la société Star-Pack se réserve le droit de bloquer les commandes en cours et ne saurait être tenue responsable des conséquences du décalage de livraison. Tout retard de paiement produira, sans aucune mise en demeure préalable et sans autre signification, une pénalité de retard égale au taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE) plus 10 points. En outre, le montant encore dû des factures, traites ou autres effets de commerce, sera automatiquement et sans mise en demeure, augmenté d'une indemnité forfaitaire de 17% dudit montant avec minimum de 150 € H.T. En cas de prolongation d'un délai de paiement, l'intérêt et l'indemnité forfaitaire stipulés ci-dessus sont dus, même en cas de remise de traite acceptée dans lequel cet intérêt et cette indemnité ne seraient pas compris, et sans préjudice des demandes pouvant être formées en vertu de l'article 700 du NCPC.
  - 5) Les ventes faites par nos représentants ne sont définitives qu'après avoir été acceptées et confirmées par nous. Même après confirmation de notre part, nous nous réservons le droit d'annuler toutes commandes pour lesquelles les références d'usage fournies se révéleraient insuffisantes.
  - 6) Les délais de livraison ne sont pas rigoureux; ils ne sont donnés qu'à titre indicatif. Nous n'acceptons d'annulation pour retard de livraison qu'après une mise en demeure par lettre recommandée, nous laissant une marge de quinze jours pour l'expédition; ceci en dehors des cas de force majeure.
  - 7) Nos prix étant calculés en fonction des charges du moment (impôts, taxes, transports, prix de la main-d'oeuvre et des matières premières), toute augmentation de l'un de ces éléments survenant avant la livraison, sera à la charge du client et ajoutée sur facture.
  - 8) Aucune réclamation ne sera valable passé un délai de 8 jours après la prise en charge des marchandises livrées ou expédiées. Aucun retour de marchandises ne sera accepté sans notre accord préalable. Nous n'acceptons pas les " ports dus ", ni les contre-remboursements.
  - 9) Les codes des usages des Industries et du Commerce des Papiers, de l'Industrie du Carton Ondulé, des Industries des films et gaines de polyoléfine, seront admis comme règle légale pour nos fabrications ou livraisons de cartonnages, papiers et sacheries polyéthylène.
  - 10) Pour toute autre fabrication, les quantités produites et facturées peuvent varier de +/- 10% des quantités commandées. L'indice de défectuosité pour les boîtes plastiques est de 3% (rayures, casse, manque matière), au delà de ce seuil Star-Pack procèdera au remplacement ou au remboursement de la totalité de la marchandise défectueuse.
  - 11) Les matériels ou les marchandises qui nous sont confiés sont couverts par nos contrats d'assurances dans la limite des garanties que nous avons souscrites. Notre responsabilité ne pourrait être engagée au delà de ces limites.
  - 12) Les clichés et outillages payés par nos clients restent la propriété exclusive de notre Société et toutes réclamations de ces outillages et clichés entraînent un complément de facturation pour nos clients de 30% en remboursement de frais d'études et de réalisation non compris dans les prix établis. Ils sont stockés et entretenus en nos locaux durant 24 mois à dater de la dernière commande, ceci garantissant leur parfait état pour les futures fabrications. A l'issue de cette période de 24 mois et en l'absence de refabrication, l'outil est mis à la disposition du client; En l'absence de demande expresse de retour, nous nous réservons la possibilité de les détruire sans préavis particulier.
  - 13) À moins de stipulations contraires, les marchés " à disposition ", devront être livrés dans le délai de 6 mois du jour de la commande. Passé ce délai, le solde à livrer sera facturé d'office.
  - 14) Pour les ventes donnant lieu à l'intervention d'un façonnage, la facturation est faite "Brut pour Net ".
  - 15) Les conditions ci-dessus sont acceptées sans restriction ni réserve, par le fait même de la conclusion de la vente. Toute stipulation contraire ne pourra être faite que par écrit.
  - 16) Toute contestation quelle qu'elle soit est du ressort exclusif du Tribunal de Pontoise et une clause pénale est prévue de 17% du montant de nos créances.
  - 17) Par application de la Loi du 12.05.1980 n°80335 la Société se réserve le droit de reprise jusqu'au paiement intégral du prix convenu. Ce droit de reprise s'exerce dans les 15 jours à dater de l'échéance sans autres formalités judiciaires.
- Cet article est accepté par nos clients pour toute commande passée du fait de l'acceptation d'office de nos conditions générales de vente.

## CONDITIONS GENERALES D'ACHATS de la société star-pack

40 ZI du Coudrier 95650 Boissy l'Aillierie - France

Tout ordre passé par la société Star-Pack implique l'acceptation par le Fournisseur des conditions particulières éventuellement précisées sur la commande ainsi que des CONDITIONS GENERALES D'ACHATS ci-après :

- 1 - DELAIS - Les délais indiqués sur nos commandes s'entendent "marchandises rendues à l'adresse de livraison portée sur la commande". Ils doivent être rigoureusement tenus. Nous nous réservons le droit de résilier par simple lettre recommandée tout ou partie d'une commande non exécutée dans les délais fixés, ou en cas de non observation par le Fournisseur des obligations stipulées dans la commande et ce, sous réserve de dommages et intérêts que nous serions fondés à réclamer.
- 2 - LIVRAISONS - Toutes les livraisons doivent être faites aux heures d'ouverture de l'organisme réceptonnaire et obligatoirement à l'adresse de livraison portée sur la commande. Toute livraison pourra être refusée si elle n'est pas accompagnée d'un bordereau de livraison à en-tête du Fournisseur, rappelant le numéro et les spécifications de la commande, la nature et le nombre des conditionnements ainsi que le poids brut et net.  
Le transport des marchandises se fera aux risques et périls du Fournisseur ou de l'Expéditeur.  
**NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE COMPTER "VALEUR DU MOIS SUIVANT" TOUTES MARCHANDISES REÇUES APRES LE 25 DU MOIS EN COURS.**
- 3 - RECEPTION ET RETOURS - Les marchandises en réception font l'objet d'un contrôle Qualité dont les caractéristiques sont tenues à la disposition de nos fournisseurs auprès de notre Service Qualité. Nous nous réservons le droit de demander le remplacement ou le remboursement de toute marchandise qui s'avérerait non conforme aux clauses et spécifications de la commande ou ne répondant pas à nos exigences Qualité, ceci indépendamment de l'application de la garantie couvrant la marchandise livrée. Toute fourniture ayant généré des frais directs ou indirects du fait d'une non-qualité imputable au fournisseur entraînera la facturation par Star-Pack d'une indemnité compensatoire de 42 euros.
- 4 - TOLERANCE SUR QUANTITES LIVREES - Nous appliquons les tolérances sur quantités livrées dictées par les codes des usages des Industries et du Commerce des Papiers, de l'Industrie du Carton Ondulé, des Industries des films et gaines de polyoléfine pour les livraisons de cartonnages, papiers et sacheries, gaines et films polyéthylène. Pour les autres articles nous tolérons un écart de +/-10%, au delà nous nous réservons le droit d'exiger la livraison intégrale des quantités demandées et de refuser les excédents.
- 5 - OUTILLAGE - Dans le cas où nous fournissons maquettes, épreuves, films ou tout outillage permettant la fabrication de la marchandise commandée, ceux-ci sont et demeurent la propriété exclusive de la société Star-Pack; ils devront impérativement être retournés lors de la livraison, dans l'état où ils ont été confiés. Toute défectuosité constatée nécessitant la réfection totale ou partielle de ces éléments, sera facturée et directement prélevée sur le montant dû. En tout état de cause, le règlement de la facture reste subordonné à leur restitution.
- 6 - PRIX - Sauf stipulations contraires les prix sont fermes et non révisables, nets de tous droits et s'entendent pour marchandises rendues à l'adresse de livraison, franco de port et d'emballage. Les emballages ne peuvent en particulier nous être consignés sans notre accord préalable écrit.
- 7 - FACTURES ET REGLEMENT - Il devra être établi une facture distincte par Bon de Commande. Les factures doivent parvenir en deux exemplaires. Tous les paiements sont effectués sous réserve de conformité des marchandises  
- soit par chèque,  
- soit par traite émise par le Fournisseur à 45 jours Fin de mois.  
Toute facture ou relevé reçu après le 5 du mois qui suit le mois de livraison pourra être reporté sans autre avis à l'échéance suivante.
- 8 - FAILLITE OU REGLEMENT JUDICIAIRE - En cas de faillite du Fournisseur, nous pouvons prononcer la résiliation de la commande, sans indemnité, sur simple notification de notre part. Il en est de même lorsque le Fournisseur admis au bénéfice du Règlement Judiciaire n'est pas autorisé par le Tribunal à poursuivre l'exploitation de son industrie.
- 9 - LITIGES - Toute contestation quelle qu'elle soit est du ressort exclusif du Tribunal de Commerce de Pontoise.